

JMB/RP

N°2025-154

**OBJET**

**Projet Maison du  
patrimoine « l'aventure  
Saint-Lary »  
– Demande de subventions**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 10

Votes pour : 12

Affiché à la porte de la mairie  
le 1<sup>er</sup> décembre 2025 selon le  
relevé de décisions

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **monsieur André Mir**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

**Présents** : MM. André Mir, Philippe Aizier, René Daran, Aline Nars, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Jacques Roca, Sophie Rey, Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Jacques Salat à madame Aline Nars

Procuration de monsieur Daniel Gaspa à monsieur Jean-Henri Mir

**Absents/excusés** : MM. Hélène Guiounet, Marie-Pierre Forgue Superbie, Nicolas Herqué.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Aline Nars** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur, André Mir, maire,

La commune et l'office de tourisme de Saint-Lary-Soulan mènent une réflexion stratégique pour améliorer et étendre la qualité de l'accueil touristique (hospitalité, information, partage de l'histoire et inspiration des séjours).

Le cœur du projet est la transformation de l'actuelle Maison du Patrimoine en « Maison Saint-Lary », un équipement central, plus convivial, chaleureux et inspirant. Ce lieu combinera :

- Un accueil touristique efficace et chaleureux.
- Un espace de découverte et de compréhension de l'histoire et des ressources du territoire.
- Un lieu d'animations et d'événements.

L'aménagement scénographique des trois niveaux de la maison (notamment l'exposition du 1<sup>er</sup> étage) sera axé sur le positionnement : « L'AVENTURE SAINT-LARY | SAINT-LARY, TERRE D'AVENTURES ». Cette mise en récit sera également déclinée en un parcours dans la ville, valorisant des espaces clés (gares du téléphérique, commerces, hébergeurs, etc.).

Pour réaliser ce projet, l'office de tourisme lance une consultation de conception-réalisation scénographiques organisée en 4 tranches, incluant la Maison Saint-Lary, les gares du téléphérique et le parcours urbain.

- Tranche ferme : conception scénographique des trois étages de la maison Saint-Lary et réalisation du R+1. Cette tranche fait l'objet d'une inscription au programme POCTEFA.
- Tranche optionnelle 1 : conception scénographique des gares de téléphérique et autres espaces inscrivants dans la stratégie de mise en scène du territoire. Cette tranche a été soutenue dans le cadre de la programmation 2024 du Pôle Vallée d'Aure St-Lary-Néouvielle.
- Tranche optionnelle 2 : réalisation du rez-de-chaussée de la maison Saint-Lary avec refonte de la scénographie de l'exposition permanente
- Tranche optionnelle 3 : parcours urbain et R+2 de la maison Saint-Lary.

Accusé de réception en préfecture  
085-216503888-20251127-DEL-2025-154-AR-DE  
Date de réception en préfecture : 10/12/2025

Le projet concerne les tranches 3 et 4 relatives au à l'aménagement du rez-de-chaussée et du 2ème étage de la Maison du patrimoine ainsi que le parcours scénographique dans la commune.

Monsieur le maire précise que ce programme sera réalisé avec un coût prévisionnel d'objectif qui est de 198 000,00 € HT (237 600,00 € TTC).

Afin de concrétiser ce projet, monsieur le maire propose de solliciter auprès des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose ainsi qu'il suit :

**Coût d'objectif :** 198 000,00 € HT (237 600,00 € TTC)

**Financement :**

Etat  
(DETR-DSIL-FNADT) 59 400,00 € (30,00 %)

Département  
(Pôle St-Lary – Néouvielle) 69 300,00 € (35,00 %)

Autofinancement 69 300,00 € (35,00 %)

En fonction de ces éléments, monsieur le maire invite les membres du conseil à bien vouloir se prononcer sur cette affaire municipale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Ouï l'exposé de monsieur le maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ d'approuver le projet Maison du patrimoine « l'aventure Saint-Lary » ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 198 000,00 € HT et de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.

➤ de charger monsieur le maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de ce projet et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 27 novembre 2025



Le maire,

André Mir

Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20251127-DEL-2025-154-AR-DE  
Date de réception préfecture : 10/12/2025